

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

042-244200895-20221027-22_10_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n°22-10-19

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Nombre de membres présents	:	27
■ Nombre de votants	:	33
■ Quorum	:	18
■ Date de la convocation	:	19 octobre 2022

Objet : Maison des services - Appel à projet CARSAT

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i>), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>), Mme Martine JAROUSSE, Mme Franceline COMAS -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

M. le vice-président délégué aux services à la personne informe que la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Rhône-Alpes reconduit l'appel à projet « initiation au numérique des seniors et parcours prévention connectée » pour 2023 et 2024.

Accès de séniorité Ministère de l'Intérieur

042-244200896-20221027-22_10_19-DE

Accès de séniorité

Au travers de cet appel à projet, la CARSAT a comme ambition de favoriser l'accès au numérique des personnes retraitées, fragilisées, exclues du numérique, afin de lutter contre la fracture digitale mais également de les inscrire, si elles le souhaitent, dans « un parcours de prévention connectée », pour leur permettre de bénéficier des services en ligne, mis à disposition sur le site internet de la CARSAT (inscription en ligne à des ateliers mémoire, nutrition etc.). Les publics cibles sont les personnes de 55 ans et plus, en priorité fragilisés au sens de l'un ou plusieurs critères suivants : faibles ressources, isolement (géographique, familial, social), faible autonomie administrative, faisant face à une rupture (veuvage, hospitalisation du conjoint, nouveau retraité).

La date limite de dépôt des candidatures est le 31 octobre 2022. La maison des services a déjà été bénéficiaire des trois appels à projets depuis 2017. On peut noter quelques changements par rapport aux appels à projets précédents en termes d'organisation avec une obligation d'organiser quatre ateliers de douze séances d'initiation au numérique (au lieu de quinze) par an soit huit sur deux ans.

Au vu de ces éléments, la Maison des services proposerait un cycle de huit parcours composés de douze sessions d'initiation au numérique sur deux ans pour des groupes de sept à dix seniors. La nouveauté serait également de proposer des parcours délocalisés en dehors de la Maison des services sur d'autres communes de la CCPR.

La demande de subvention s'élèverait à 24 000 € (12 000 € par an) soit 3 000 € par parcours.

Les candidatures seront analysées en commission de la CARSAT fin 2022 ; la coordonnatrice numérique et la conseillère numérique de la Maison des services seront mobilisées pour assurer l'organisation, la communication et l'animation de l'action.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à répondre à l'appel à projet de la CARSAT, de solliciter une subvention de 24 000 € (pour 2023-2024) pour l'animation d'ateliers numériques en direction des seniors et de l'autoriser à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

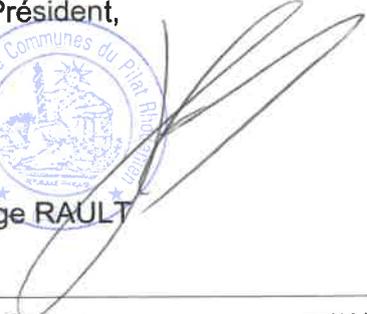
- Autorise M. le président à répondre à l'appel à projet de la CARSAT,
- Sollicite une subvention de 24 000 € (pour deux années) pour l'animation d'ateliers numériques en direction des seniors,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Michel DEVRIEUX